

<http://circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1018>



Le PPRE : un contrat à construire avec l'élève

- Difficulté scolaire - Aide et Outils pédagogiques -

Date de mise en ligne : vendredi 24 janvier 2020

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits
réservés

Extrait de la note de service 2019-2020 n°2

Le PPRE : « A tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables en fin de cycle, le directeur propose à ses parents ou à son représentant légal, un dispositif de soutien notamment un Programme Personnalisé de Réussite Educative ».

" Un seul document pour l'année, conçu pour être lisible par tous

" Il prend peu de temps à construire et à assurer son suivi si on fixe seulement 1 à 3 objectifs accessibles à court-terme, bien clairs et précis en accord avec l'élève et la famille.

" « *Mieux connaître ses tables de multiplication* » n'est pas un objectif explicite. En revanche, fixer des objectifs intermédiaires et les modalités pour les atteindre permettront à l'élève de comprendre ce que l'on attend de lui et comment y parvenir : "Manipuler et exercer les doubles des doubles en travaillant avec les jeux de cartes et le numérique, à raison d'une fois tous les 2 jours pendant 3 semaines pendant le temps d'accueil", "Organiser la préparation du matériel au début de chaque séance avec l'aide d'un camarade choisi". Puis prévoir une évaluation à l'ardoise par exemple.

" Il est **explicité** et signé par l'élève.

" Le PPRE est également **obligatoire** pour les élèves qui font l'objet d'un **allongement de parcours**.

" Un PPRE a une durée de vie **limitée dans le temps**.

" Il est **modulable** et **temporaire** : il peut être interrompu puis repris à différents moments de l'année.

" Le PPRE est donc constitué d'une action spécifique d'aide et, le cas échéant, d'un ensemble d'autres aides coordonnées.

" C'est un programme adapté aux besoins de chaque élève, qui s'appuie sur des compétences acquises.

" Pour en garantir l'efficacité, cette action spécifique doit être intensive et de courte durée (sur une période scolaire par exemple).

Le PPRE est fondé sur une aide pédagogique d'équipe qui implique l'élève et associe la famille. L'adhésion et la participation de l'enfant et de sa famille sont déterminantes pour la réussite du programme.

Domaines concernés

Les difficultés prises en compte sont **prioritairement d'ordre scolaire**, en **français** ou **mathématiques**. Elles peuvent aussi concerner les autres compétences du socle commun.

Présentation du PPRE

Dans un document, rédigé par les enseignants sont précisés :

- ▶ la situation de l'élève,
- ▶ les objectifs de fin de cycle sur lesquels seront basés les bilans individuels,
- ▶ les objectifs à court terme liés à l'action d'aide identifiée
- ▶ le descriptif de cette action,
- ▶ les indicateurs d'évaluation qui y sont associés,
- ▶ l'échéancier des aides et des bilans intermédiaires,
- ▶ les points de vue de l'enfant (bilans des entretiens) et de sa famille.

Mise en oeuvre en 6 temps

1- Connaître

C'est l'étape de recueil de données qui ne doit pas se limiter à la seule prise en compte des résultats des évaluations nationales (ou d'autres évaluations).

Des regards croisés s'imposent.

A l'occasion de ce premier temps, l'échange avec l'élève est un passage obligé pour mieux cerner ses besoins et ses atouts.

- " Quelle conscience a-t-il de sa difficulté ?
- " Comment se représente-t-il le travail scolaire ?
- " Comment travaille-t-il ... ?
- " Autant de questions qui peuvent conduire à une meilleure connaissance de l'élève, à une réelle personnalisation du programme à construire.

2- Analyser/Diagnostiquer

C'est peut-être l'étape la plus importante du PPRE car elle initie le parcours différencié susceptible d'être mis en place par la suite.

- " La dimension de « pédagogie concertée » prend ici un sens crucial.
- " L'équipe pédagogique, l'équipe de cycle, voire l'équipe éducative, ont « leur mot à dire ».
- " Cette étape ne peut être laissée à l'appréciation d'un enseignant titulaire seul.

3- Apporter des réponses

C'est l'étape de la construction du PPRE dans l'espace, le temps, les apprentissages : étape qui se traduit par la rédaction d'un document

- " Ce document est rédigé par l'enseignant titulaire.
- " Un gage d'efficacité est de circonscrire l'action engagée à quelques compétences précises : compétences hiérarchisées au cours de l'étape précédente.

4- Contractualiser

C'est l'étape où chacune des parties concernées par le PPRE (parents, élève, enseignant(s), ...) s'engagent sur la base du document construit.

- " Pour impliquer pleinement l'élève, il est bon de penser un document qui lui sera accessible et lui permettra de lire son évolution dans les apprentissages tout au long du PPRE.
- " Cette étape de contractualisation doit faire l'objet d'une rencontre, a minima entre parents, enseignant(s), élève.

5- Mettre en oeuvre

C'est l'étape « opérationnelle ».

- " L'enseignant titulaire veillera au respect des engagements individuels pris et indiqués dans le document.

6- Evaluer

Toute proposition de parcours d'apprentissage doit évidemment faire l'objet d'une évaluation, et le PPRE n'échappe pas à la règle !

2 points particuliers à noter ici :

1er point : les critères d'évaluation finale sont à envisager dès la mise en place du PPRE.

- " Ils pourront servir alors de guides à l'action à entreprendre (pour l'enseignant, les parents, l'élève) et seront autant d'indicateurs de performances en fin de programme pour une lecture du « déplacement » effectué par l'élève.
- " Ces critères devront être suffisamment précis.

2ème point : l'évaluation est aussi à envisager dans sa dimension formative.

- " Au fur et à mesure de l'avancée de l'élève dans son programme, elle doit permettre à l'enseignant de moduler le parcours d'apprentissage prévu afin de favoriser une réussite effective.
- " Parce que le PPRE est au service de l'apprenant, il ne peut être qu'une simple « réponse technique » à des difficultés scolaires rencontrées par un élève.
- " Le PPRE doit provoquer une véritable attention à la personne.

" **En ce sens, des temps réguliers d'entretien avec l'élève** (une fois par semaine par exemple) permettent des ajustements de l'action conduite, mais aussi pour une prise de conscience progressive et une implication de plus en plus importante de la part de l'élève.

Un PPRE est une réponse parmi d'autres

Un PPRE peut être reconduit, pour un même élève, à plusieurs reprises.

" Il faut noter cependant qu'une **réflexion d'équipe** devra être menée pour **envisager d'autres formes d'aides** à proposer à un élève qui, du fait de difficultés importantes et persistantes, bénéficierait systématiquement de propositions de reconductions de PPRE au cours de son année scolaire (exemples : Projet d'Accompagnement Personnalisé (élève souffrant d'un trouble du langage), aide en adaptation, orientation en CLIS,...).

Ressources :

L'entretien avec l'élève :

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_405631/l-entretien-avec-l-eleve-et-la-mise-en-place-d-un-projet-personnalise

<https://www.ih2ef.education.fr/?id=79&a=69&cHash=92ec37970c>

<https://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalises-de-reussite-educative-ppre.html>